

# COMMUNIQUÉ

## DE PRESSE



Orléans, le 10 décembre 2021

### Session : le Loiret présente ses orientations budgétaires 2022

Les 9 et 10 décembre 2021, lors de la session départementale du Loiret, l'Assemblée a présenté son rapport d'orientations budgétaires (ROB). Le ROB préfigure le budget de la collectivité qui sera voté lors de la session des 27 et 28 janvier prochain. Contrairement à l'année passée, les finances départementales sont, en 2021, peu impactées par les effets de la crise sanitaire. Dans ce contexte, le Département souhaite maintenir un niveau d'investissement élevé, de l'ordre de 180 M€, au service des Loirétains et des territoires.

Le Département poursuivra en 2022 son action à l'égard des territoires et des Loirétains, en cohérence avec les objectifs de son nouveau projet de mandat 2021-2028.

De nombreux et ambitieux projets seront ainsi poursuivis ou engagés en 2022 pour répondre aux besoins du territoire, que ce soit dans le domaine des collèges, du Très haut débit, des routes, de la culture, du projet « Loiret bien vieillir », d'amélioration du Canal d'Orléans ou encore du soutien aux communes et EPCI.

Le débat d'orientations budgétaires 2022 prendra en compte plusieurs facteurs, marquant un déséquilibre entre l'évolution des dépenses (+ 4,6%) et des recettes (- 5,9%) de fonctionnement :

- **une baisse importante de DMTO**  
Le produit de DMTO pourrait connaître une baisse importante en 2022 (- 28,6%), après le niveau historiquement haut atteint en 2021.
- **une hausse des trois allocations individuelles de solidarité (AIS)\***  
(estimée à +6,7% par rapport à 2021, soit 12,1 M€)  
Les AIS constituent le poste de dépenses le plus important en fonctionnement (près d'1/3 des dépenses). Pour freiner cette croissance, le Département adapte son action en la matière grâce notamment au plan de retour à l'emploi engagé dès 2018.
- **une augmentation des frais d'hébergement**  
(estimée à + 5,7 % par rapport à 2021, soit 6,4 M€)  
Cette évolution est notamment due à la création de 100 places en Maison d'enfants à caractère social (MECS) en 2022.
- **la revalorisation des salaires et du tarif horaire des Services d'Aide à Domicile (SAAD)**  
Instaurées par le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), elles représentent un budget de 9 M€, sans garantie de la pérennité des compensations versées par l'Etat (6,5 M€ en 2022).

*suite au verso*

**Malgré le contexte actuel, le Loiret poursuivra en 2022 ses efforts afin de favoriser l'équilibre des territoires et l'égalité des droits entre citoyens, en adéquation avec son nouveau projet de mandat 2021-2028** et ce, sans accroître la contribution des Loirétains.

Le budget 2022 du Département du Loiret sera voté lors de la prochaine session qui aura lieu les 27 et 28 janvier prochain.

*\* Les 3 AIS sont : Revenu de solidarité active (RSA), Allocation d'autonomie pour les personnes âgées (APA), Prestation de compensation du handicap (PCH).*

**CONTACT PRESSE**

**Cassandre Germain**

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

[cassandre.germain@loiret.fr](mailto:cassandre.germain@loiret.fr)